

ALD AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée au capital de 16 530 euros
850 avenue du Général de Gaulle – 59910 BONDUES
318 265 907 RCS LILLE METROPOLE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ALD AUTOMOBILES, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée



Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ALD AUTOMOBILES, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique du 16 mars 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/09/2025 et approuvés en date du 05/03/2026 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :
 - o Un chiffre d'affaires de 1 087 967 euros
 - o Un résultat net bénéficiaire de 9 814 euros,
 - o Un montant de capitaux propres de 243 379 euros pour un capital social de 16 530 euros.
- Au 30/09/2025, la trésorerie est positive de 119 008 euros pour un endettement bancaire de 37 665 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le projet de transformation ou n'a été identifié au cours de nos contrôles.

Lille, le 31 mars 2026

Le Commissaire à la transformation
DBL Audit et Conseil

François Loridan
Associé